

Saint Lô, le 1^{er} Septembre 2020

Le Principal
Aux Parents d'élèves

BOURSES DE COLLEGE 2019-2020

Le Principal

Affaire suivie par
Sandrine TELHIER

La campagne de bourses pour cette année scolaire est ouverte
dès maintenant et **jusqu'au 17 octobre 2019**.

Secrétariat
Dorothee MESLIN

La demande de bourses s'effectue en ligne (si possible)
à l'aide des codes "PARENTS" remis à votre enfant.
C'est au responsable financier de faire la demande.

Téléphone
02 33 72 55 90

Documents ci-joints :

Télécopie
02 33 72 55 92

- Le coupon-réponse ci-dessous est à renseigner et à retourner au professeur principal de votre enfant pour le 17 septembre 2019
- La notice vous expliquant les différentes démarches à accomplir AU VERSO

Courriel :
ce.0500095g@ac-caen.fr

BP 204
21, rue Maréchal
de Lattre de Tassigny
50004 SAINT LÔ cedex

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.
Mme BOURDON, notre assistante sociale tient une permanence le mardi et jeudi,
n'hésitez pas à la contacter par téléphone ou venir la rencontrer.

Bruno LEPROUST

----- ✂ -----

Accusé de réception OBLIGATOIRE (à remettre au professeur principal de la classe de votre enfant) **Pour le 17 Septembre 2019**

Je soussigné(e), M. Mme

Responsable légal de l'élève classe

Certifie avoir pris connaissance des informations sur la demande des bourses de collège.

- Je m'engage à remplir EN LIGNE la demande de bourses de collège
- J'atteste ne pas pouvoir faire la demande de bourses de collège par internet et demande un dossier papier. Je m'engage à le remplir au plus vite (**dernier délai jeudi 17 octobre 2018**) et à fournir l'ensemble des pièces justificatives.
- Au regard du barème, je n'effectue pas de demande de bourses.

Date, signature

Guide des « Bourses en ligne »



ETAPE 0

Si vous étiez déjà usager du collège en 2018-2019, vous conservez les mêmes identifiants (passez à l'ETAPE 2). Vous pouvez également vous connecter via FranceConnect.



ETAPE 1

- ⇒ Se connecter à l'adresse suivante <http://www.collegelouispasteur.fr>
Cliquer sur CONNEXION ENT puis « Parent »

A l'aide de votre identifiant et du mot de passe transmis par le collège (intitulé du courrier ou mail « mise à disposition des téléservices en ligne »)

- ⇒ Modifier votre mot de passe. Une confirmation est alors envoyée sur votre boîte mail personnelle. Vous y connecter pour activer votre compte.



ETAPE 2

- ⇒ En activant votre compte, vous êtes automatiquement redirigé sur l'Espace Numérique de Travail

A l'aide de de votre identifiant (*toujours celui communiqué par le collège*) et de votre mot de passe (*celui que vous avez modifié*).

Une fois connecté, le nom de votre enfant est indiqué sur le menu d'accueil.

- ⇒ Cliquez sur « Services Externes » puis sur « Téléservices Académie de Caen »
- ⇒ Cliquez sur « Bourses des collèges »
- ⇒ Cliquez sur « Déposer un dossier » - si besoin, modifier vos coordonnées personnelles
- ⇒ Ma demande : JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE
- ⇒ Récupération de mes informations fiscales avec votre numéro fiscal et les références de l'avis fiscal de l'AVIS D'IMPOSITION 2018 SUR LES REVENUS 2017

TRES IMPORTANT : COCHEZ la case « donner votre consentement pour le transfert des informations fiscales de votre ménage »

Aléatoire : Si vos revenus ont diminué entre 2017 et 2018, cochez la case correspondante

- ⇒ Indiquez le nombre d'enfants mineurs et majeurs à votre charge
- ⇒ Après avoir validé :
Vous avez accès à un récapitulatif de votre demande (un accusé d'enregistrement de votre demande de bourses vous est également adressé sur votre boîte mail)
L'estimation de votre droit aux bourses est automatiquement indiquée.